

Michal Tymowski

## Les esclaves du commandant Quiquandon

Dans la section Outre-mer des Archives nationales françaises, préservées autrefois à Paris et aujourd'hui à Aix-en-Provence, un document, dans la correspondance générale des gouverneurs du Soudan français, nous semble intéressant<sup>1</sup>. Il s'agit d'une dépêche du gouverneur Albert Grodet, adressée le 10 janvier 1895 au ministre des Colonies, décrivant les infractions du commandant Quiquandon, l'un des conquérants du Soudan occidental. Après s'être entretenu avec Goussou Traore, serviteur de Quiquandon, qui confirma que le commandant possédait des esclaves dans la localité de Koulikoro, ce gouverneur donna l'ordre au commandant de la région de Bamako d'envoyer un interprète escorté de spahis afin que celui-ci libérât les esclaves mentionnés. Treize filles, quatre jeunes hommes et six femmes furent amenés à Bamako, et, plus tard vingt-huit autres personnes suivirent. Goussou Traore déclarait qu'il y en avait plus et estimait au nombre de trente, les filles et les garçons travaillant la terre pour le compte de Quiquandon. Ensuite une jeune femme, Aminata Sidibe, et sa mère, habitant toutes deux la maison dans le domaine de Koulikoro, firent des dépositions devant les autorités françaises certifiant que toutes les personnes acheminées à Bamako étaient des esclaves du commandant et provenaient, soit de la prise de la localité de Kinian, soit de dons qui étaient ensuite transmis à cet officier par les deux souverains successifs du Kéné Dougou, Tieba et Babemba.

Le gouverneur Grodet, en constatant qu'aucun citoyen français n'avait le droit de posséder des esclaves, libéra toutes ces personnes. Il y en avait en tout, selon le message de celui-ci, environ quatre-vingts. Le gouverneur chargea le lieutenant Lucas de ramener à Bamako ceux qui restaient, s'il y en avait encore, et de les placer dans le village de liberté. Quelques jours plus tard, le commandant de la région de Bamako informa le gouverneur Grodet que cent quarante esclaves de Quiquandon avaient été libérés. De plus, dans le domaine de Quiquandon à Koulikoro, il y avait trente-sept

---

1. Archives nationales, section Outre-mer, Aix-en-Provence (ANSOM), Soudan I/7 (dépêche du 10 janvier 1895). M. Klein (1993) connaît ce document, mais ne l'analyse pas.

bœufs provenant eux aussi des dons de Tieba et Babemba qui furent restitués au Trésor public et inscrits dans le budget de la région, car, conformément aux instructions, tout don de valeur substantielle, reçu par un fonctionnaire, en vertu de ses fonctions — et le maintien des contacts entre Quiquandon en tant que commandant de la région de Ségou et Kéné Dougou en faisait partie —, devait être transmis au Trésor, ce que Quiquandon n'avait pas respecté en conservant les bœufs.

Le contenu de la dépêche du gouverneur Grodet, mettant en lumière la réalité de la vie quotidienne des conquérants de l'Afrique occidentale, est rare. Nous ne trouvons ce genre d'informations, ni dans les rapports officiels, ni même dans les mémoires écrites des conquérants, adressées à un public passionné par la construction de l'empire colonial par la France. Seules de rares informations sur le partage du butin humain entre les tirailleurs sénégalais, originaires principalement du peuple bambara, incorporés dans l'armée coloniale française (Vigné d'Octon 1984 : 98-99 *sq.* ; Suret-Canale 1968 : 274-279), parurent dans les mémoires. Lorsqu'on entrait dans la capitale d'un État africain conquis, on voyait que les nombreuses épouses des souverains étaient réparties entre les tirailleurs. La division des esclaves était expliquée par le fait que cela correspondait à la mentalité locale et qu'il fallait trouver une nouvelle place dans la société pour ces femmes.

Dans le cas décrit par le gouverneur Grodet, la situation est tout autre puisqu'il s'agit de la possession d'un grand nombre d'esclaves par un officier français de haut rang. Ces esclaves, attachés à la terre, s'occupaient d'agriculture et d'élevage. Ils étaient probablement placés par le commandant Quiquandon sous la tutelle d'Aminata Sidibe. Son siège se trouvait dans la maison qui remplissait la fonction de cour dans le domaine de Koulikoro. Le lien entre Aminata Sidibe et Quiquandon n'a pas été mentionné dans la dépêche, mais, comme il n'y est pas question de sa libération, mais uniquement de sa déposition devant Grodet, il convient de croire qu'elle n'était pas une esclave et qu'elle remplissait bénévolement ses fonctions en en tirant profit. Le statut de Goussou Traore, qualifié de serviteur de Quiquandon dans la dépêche, devait être semblable. Il y avait donc, dans ce domaine, à côté d'esclaves qui constituaient la majorité des habitants, un petit nombre de gens libres qui travaillaient.

Ce domaine, fermé par Grodet au début de l'année 1895, fonctionnait probablement depuis quelques années, car une partie des esclaves provenait du butin pris à Kinian. Cette localité fut conquise en mars 1891 par Tieba avec l'aide de Quiquandon, alors capitaine et envoyé français à la cour du Kéné Dougou (Méniand 1931, t. 1 : 558 ; Tymowski 1987 : 148-149)<sup>2</sup>. On peut alors se demander si la situation décrite dans la dépêche du gouverneur était tout à fait exceptionnelle ou si elle se produisait plus souvent. Mais,

2. Archives du Sénégal (AS), Dakar, série G, 1 G 146 ; F. Quiquandon, Rapport adressé par le capitaine Quiquandon sur sa mission auprès de Tieba, roi de Kéné-dugu, *Journal officiel*, 25-29 septembre 1891.

on ne peut qu'émettre une hypothèse dans la mesure où aucune information n'a été donnée. L'analyse de la situation politique générale, des circonstances de l'envoi de cette dépêche et des raisons qui ont soumis le commandant Quiquandon à un contrôle par le gouverneur qui lui confisqua ses biens peuvent nous aider.

Le conflit entre le gouverneur Grodet et un groupe d'officiers engagés dans la conquête armée du Soudan occidental est connu et décrit dans certaines publications (Kanya-Forstner 1969 : 202-236 ; Chailley 1968 : 300-305 ; Person 1975 : 1486, 1494, 1504 ; Klein 1998 : 111-113). Rappelons donc que Grodet fut le premier gouverneur civil envoyé de Paris par les adversaires des méthodes militaires d'expansion coloniale qui ont eu brièvement le dessus en métropole sur les partisans des conquêtes. Il fut en poste de décembre 1893 jusqu'à la fin du mois d'avril 1895, menant une lutte âpre contre les « Soudanais », ces officiers opérant sur place, en Afrique occidentale.

Le prédécesseur de Grodet, le colonel Louis Archinard, était un conquérant doué, énergique et intransigeant. Il dirigea les combats contre Ahmadou et Samori et contre d'autres souverains moins connus d'Afrique, de l'été 1888 à l'été de 1891, en tant que commandant militaire supérieur de la région du Soudan français, soumis au gouverneur du Sénégal, et de l'été 1892 en tant que gouverneur militaire et civil autonome du Soudan français (Méniand 1931)<sup>3</sup>. Archinard s'est rendu en France en 1893, laissant le pouvoir militaire de commandant supérieur au lieutenant-colonel E. Bonnier (*ibid.*, t. 1 : 14). C'était justement le moment où à Paris les partisans des méthodes pacifiques d'expansion avaient pris l'avantage. La nomination du gouverneur Grodet avait pour objectif de prendre fermement en poigne les groupements militaires opérant sur place et de faire obstacle aux constantes tendances de conquête. Grodet avait pour mission d'élargir la domination de la France en Afrique occidentale par des moyens pacifiques.

Le nouveau gouverneur s'est, d'emblée, heurté en Afrique à une résistance farouche et bien organisée. Alors que Grodet était arrivé au Soudan, une petite formation armée, avec le lieutenant Boiteux à sa tête s'était rendue par voie fluviale vers Tombouctou. L'ayant appris, le lieutenant-colonel Bonnier, qui venait de rentrer d'une expédition contre Samori, suivit Boiteux (Gatelet 1901 : 290-299 ; Bonnier 1926 ; 1979 ; Tymowski 1979 : 197-208)<sup>4</sup>. Il réunit ses troupes en deux colonnes : la première naviguait sur le Niger sous son propre commandement, la deuxième, confiée au commandant Joffre, se déplaçait par voie terrestre. L'une des premières décisions de Grodet fut de rappeler ces troupes<sup>5</sup>. Bonnier refusa l'ordre en arguant que la petite unité du lieutenant Boiteux se trouvait en danger mortel à

3. J. MÉNIAUD (1931) détient l'intégralité, bien que rédigé d'une façon apologétique, du récit de la carrière africaine d'Archinard.

4. Le récit de l'expédition contre Tombouctou selon ANSOM, Soudan V/6.

5. ANSOM, Soudan I/6, série de dépêches de Grodet informant Paris du déroulement de la conquête de Tombouctou.

Tombouctou, et qu'il était indispensable du point de vue militaire de lui porter secours. Toute l'opération fut probablement montée et les mesures coordonnées pour que l'exécution de l'ordre du gouverneur soit refusée. La conquête de Tombouctou fut qualifiée, par Archinard, dans l'instruction laissée à ses officiers, de principal objectif de la campagne de 1894 (Méniand 1931, t. 2 : 456-461). Les « Soudanais » militaires n'avaient nullement l'intention de renoncer à cet objectif.

La précipitation, afin de devancer l'interdiction d'une expédition armée — ce dont on s'attendait de la part de Grodet —, s'avéra fatale pour Bonnier. Il atteignit certes Tombouctou, mais périt le 15 janvier 1894 lors d'une bataille contre les Touaregs, et son unité fut décimée et anéantie. Ce n'est que lorsque la seconde colonne, sous les ordres du commandant Joffre, arriva à Tombouctou que la ville put être conquise<sup>6</sup>. La méthode des faits accomplis permit de réaliser l'instruction d'Archinard, mais non sans pertes douloureuses. De plus, cette méthode n'était plus renouvelable ; on pouvait croire que Grodet avait dominé la situation.

Le gouverneur civil recherchait dans le corps d'officiers des personnes qu'il pourrait attirer dans son camp. C'était une tâche difficile ; les rangs serrés, l'esprit de corps, la coordination d'objectifs et d'idéaux étaient très puissants chez les « Soudanais ». Nous ne connaissons que quelques cas d'officiers isolés qui soutinrent Grodet, ces hommes, d'ailleurs, stagnèrent dans l'armée (Person 1975 : 1523). L'histoire de Quiquandon, qui s'était décidé de collaborer à court terme avec le gouverneur, était un cas à part.

Cet officier, plein de mérites et expérimenté, faisait partie des « Soudanais ». Il faisait son service militaire depuis 1882 en Afrique occidentale (Broc 1988 : 272-273 ; Gallieni 1891 : 309 *sq.*)<sup>7</sup>, et participa aux explorations, aux missions cartographiques et aux expéditions armées. Il était également un négociateur expérimenté à qui Archinard avait confié, deux fois, la légation du KénéDougou. La première fois ce fut en mai 1890, lorsque Quiquandon, alors capitaine, s'était rendu à la cour de Tieba pour conclure une alliance avec le KénéDougou contre Samori. Lors de son séjour qui se prolongea jusqu'en mars 1891, l'envoyé français participa à l'expédition armée de Tieba sur Fafadougou et à la conquête de la forteresse de Kinian. Il reconnut alors et décrivit en détail le KénéDougou, et fréquenta amicalement Tieba (Méniand 1931, t. 1 : 529-563 ; Person 1975 : 1288-1292 ; Tymowski 1980 : 37-46)<sup>8</sup>.

A la fin de 1892 Archinard envoya une seconde fois Quiquandon, devenu entre temps commandant, chez Tieba. L'instruction porte la date du

6. Voir la note 4.

7. Le dossier personnel du général Quiquandon se trouve dans les archives militaires françaises au service historique de l'Armée de terre, archives, Château de Vincennes (SHAT), n° 618/GD/3, là, dans le questionnaire personnel, l'année 1882 est considérée comme le début du service militaire en Afrique.

8. AS, 1 G 146 ; F. Quiquandon, Rapport.

26 novembre 1892<sup>9</sup>. Il s'agissait une nouvelle fois de l'alliance avec le Kéné Dougou pour encercler Samori. Quiquandon devait compter sur l'amitié de Tieba pour effacer la mauvaise impression que laissa le commandant Marchand, résident français au Kéné Dougou, qui, par sa vanité et son manque de maîtrise, perdit la confiance de Tieba<sup>10</sup>. Quiquandon disposait, non seulement de l'argument de la vieille « amitié », mais aussi de la possibilité de faciliter le commerce entre le Kéné Dougou et les territoires d'Afrique occidentale dominés par la France.

La mission de Quiquandon rencontra, dès le début, toute une série d'obstacles et de déboires. Le commandant partit en janvier 1893 de Ségou et arriva le 2 février dans la capitale du Kéné Dougou, Sikasso (Méniard 1931, t. 2 : 316 ; Person 1975 : 1424-1425)<sup>11</sup>. Tieba décéda le 28 janvier. Quiquandon, profitant de l'opinion qu'on avait de lui et de ses connaissances à la cour du Kéné Dougou, réussit à nouer un contact amical avec le nouveau souverain Babemba, mais les négociations n'apportèrent pas les résultats escomptés. Babemba eut peur, à juste titre d'ailleurs, qu'une fois Samori vaincu, l'agression française ne se retourne contre le Kéné Dougou. Il prolongea donc les négociations pour gagner du temps. Il aspirait, par ailleurs, à un élargissement du traité commercial pour lui permettre d'acheter des fusils à tir rapide. Et cela, Quiquandon, conformément à l'instruction reçue, ne put le promettre à Babemba.

Le coup fatal de ces négociations fut donné par les opérations militaires d'Archinard qui, en mars et avril 1893, envahit le territoire de Masina, occupa les villes de San, Djenné et de Biandagara d'où il repoussa le souverain des Toucouleurs, Ahmadou, et plaça Aguibou dans un rôle ce coopérant avec la France (Saint Martin 1970 : 162-164 ; Person 1975 : 1425-1426 ; Oloruntimehin 1972 : 311-315)<sup>12</sup>. L'invasion française contre un voisin du Kéné Dougou et l'évincement d'un des plus puissants souverains d'Afrique occidentale firent une terrible impression sur Babemba. Les négociations avec Quiquandon furent rompues. Le commandant fut stupéfait de l'évolution des événements, car Archinard ne l'avait pas informé de ses plans et avait d'avance condamné la mission au Kéné Dougou. Les reproches que fit Quiquandon à son supérieur accélérèrent le rappel du commandant du Kéné Dougou. Il quitta Sikasso le 20 avril 1893 (Chailley 1968 : 296 ; Person 1975 : 1425, 1450, n. 164)<sup>13</sup>. Par la suite, il devint critique envers les méthodes appliquées par Archinard.

Le gouverneur Grodet voyait donc en Quiquandon un officier qu'il pourrait attirer dans son camp, car les liens avec son propre milieu s'étaient desserrés. Quiquandon fut mis en garde par ses supérieurs militaires de

9. ANSOM, Soudan III/1.

10. ANSOM, Soudan I/2 ; AS, 1 D 120.

11. ANSOM, Soudan I/4.

12. AS, 1 D 137, Campagne 1892-1893.

13. ANSOM, Soudan I/4.

Paris, notamment par le général Borgnis-Desbordes, devant une telle démarche (Kanya-Forstner 1969 : 213)<sup>14</sup>. En dépit de cela, au début de 1894, lorsque Grodet le nomma commandant de la région du Nord-Est à Ségou, le commandant accepta cette nomination (*ibid.* : 225). De plus, Quiquandon devint chef du bureau militaire auprès du gouverneur. L'administration militaire de Paris prépara les premières mesures contre le commandant. Nous trouvons dans le dossier de cet officier, dans les archives militaires du Château de Vincennes, un document du 9 janvier 1894 constatant qu'en cas de passage du commandant dans les services du gouverneur civil, il ne conserverait ses droits à l'ancienneté militaire que pour une période de deux ans<sup>15</sup>.

La collaboration entre Quiquandon et Grodet n'a cependant été que très brève. Dès juin 1894 le commandant, contrairement aux instructions précises du gouverneur, organisa une expédition pour aider les troupes françaises et africaines alliées combattant contre les Foulbé à Bossé (*ibid.* : 225)<sup>16</sup>. La solidarité de l'officier et du « Soudanais » avec les autres officiers prit le dessus sur la loyauté envers son supérieur civil. Nous trouvons dans les archives militaires une lettre du 5 juin 1894, adressée au commandant militaire de la colonie, avec copie au gouverneur, dans laquelle le commandant informe qu'il avait remis au gouverneur sa démission de chef du bureau militaire auprès du gouverneur<sup>17</sup>.

En réponse, Grodet démit Quiquandon de ses fonctions de commandant de la région du Nord-Est<sup>18</sup>. Le commandant quitta l'Afrique occidentale et se rendit en France où il reçut un congé<sup>19</sup>. Ses supérieurs militaires lui pardonnèrent sa brève collaboration avec Grodet. La dépêche du gouverneur du 10 janvier 1895, concernant la possession illégale d'esclaves par Quiquandon, n'entraîna pas de punition envers cet officier. Dans son dossier, nous retrouvons des preuves du classement de cette question des esclaves. Dès le 15 janvier le commandant fut envoyé en Algérie, où il poursuivit son service jusqu'en 1913 puis monta en grade<sup>20</sup>.

14. *La Politique coloniale*, 30 novembre 1893 ; *Le Temps*, 2 décembre 1893.

15. Archives SHAT, n° 618/GD/3, document du 9 janvier 1884. Le ministre de la Marine à M. le sous-secrétaire d'État des Colonies. Ce document comporte une menace : « Il pourra conserver ses fonctions pendant deux années, à l'expiration desquelles, s'il y est maintenu, il sera rayé de la liste d'ancienneté. »

16. La série des dépêches de Grodet, ANSOM, Soudan V/3.

17. Archives SHAT, n° 618/GD/3, la lettre du 5 juin 1894 de Quiquandon au commandant militaire de la colonie, l'informant d'une demande de démission, envoyée au gouverneur, par la dépêche n° 621, datée du 2 juin 1894, et confirmée par la lettre n° 409 du 5 juin 1894.

18. ANSOM, Soudan I/6, la dépêche du 30 septembre 1894.

19. ANSOM, Soudan III/1.

20. Archives SHAT, n° 618/GD/3, formulaire personnel daté de 1907, et état des services de Quiquandon de 1918. En 1906 il fut nommé colonel, en 1912 général de brigade, en 1915 général de division. En 1916, le général obtint un congé à cause de son âge et de son épuisement ; il termina son service en 1918. Il mourut en 1938.

Ainsi, les combats entre les partisans des conquêtes et les partisans de l'expansion pacifique, entre les officiers « soudanais » et le gouverneur civil et les méandres de la politique des cadres, aboutirent à la création d'un document faisant la lumière sur un aspect de la vie des conquérants français en Afrique. A la suite de ces luttes internes, une des parties dévoila la situation scandaleuse de possession d'esclaves par un officier. Cette situation était-elle absolument exceptionnelle ou, au contraire, typique, et ne serait-ce pas la divulgation qui serait une exception ?

Grodet ne pouvait pas se permettre de lutter avec tous les officiers opérant au Soudan français. Il s'opposait à leur conception d'élargissement par la force de la domination française en Afrique. En revanche, il choisit Quiquandon pour son combat avec les cadres, probablement pour deux raisons. D'abord parce qu'après l'échec de sa mission au Kéné Dougou le commandant se trouva en conflit avec Archinard et ses partisans ; il était donc en position de faiblesse par rapport aux autres officiers. Ensuite, parce que Quiquandon trompa les espérances de Grodet. Il faut reconnaître que, même dans cette situation, le gouverneur n'atteignit pas ses objectifs, ne réussit pas à rompre l'opposition des « Soudanais », ni à briser la carrière de Quiquandon. Que se serait-il passé s'il s'en était pris aux officiers qui restèrent solidaires ? Il y a dans les archives la trace d'un tel conflit, perdu par Grodet, lorsqu'il arrêta le commandant Mangin pendant trois jours pour avoir distribué des esclaves aux interprètes et personnels locaux (*ibid.* : 228). Dans les lettres du Soudan, publiées bien des années plus tard par le général Mangin, ces événements sont mentionnés, sous une forme voilée, et qualifiés de désagréments passagers dans le bon déroulement de son service (Mangin 1930 : 245, 247-248).

En conclure que les officiers français faisant la conquête du Soudan occidental disposaient couramment, et de façon générale, d'esclaves et de terres que ceux-ci cultivaient, mais que le secret était bien gardé, ne semble pas convaincant. Le gouverneur Grodet recherchait par tous les moyens une possibilité d'attaquer ses adversaires, mais il ne trouva pas beaucoup d'occasions de le faire. Et il les recherchait d'autant plus qu'il était un partisan déterminé de l'abolition de l'esclavage africain. Il soutint énergiquement la libération des esclaves battus appartenant aux souverains africains ou aux marchands locaux, ainsi que la création de villages de liberté sur les territoires conquis par la France (Bouche 1968 : 86 ; Person 1975 : 1524, n. 158)<sup>21</sup>. L'étendue du phénomène, signalé dans la dépêche de Grodet, demeure donc inconnue. Une généralisation demanderait d'autres recherches, mais je ne pense pas que l'on puisse trouver beaucoup plus de documents ni de relations de l'époque concernant cette question.

21. AS, K 14, enquête de 1894 ; 15 G 168, 15 G 173 et 15 G 211, les lettres de Grodet aux commandants des régions.

Si l'on désire connaître le moment et savoir dans quelle mesure les officiers français possédaient des esclaves en Afrique occidentale conquise, il faut rechercher dans d'autres types de sources, par exemple dans les relations orales recueillies chez les habitants du Soudan français (aujourd'hui la République du Mali). Les récits oraux se rapportant à l'époque coloniale, ainsi que l'exploitation de la main-d'oeuvre et la dépendance administrative vues par les Africains, constituent des documents intéressants et crédibles<sup>22</sup>. Mais ces relations ne concernent que la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. La mémoire a-t-elle, cependant, su conserver avec fidélité les circonstances de la vie quotidienne de la période des conquêtes qui nous intéresse ? Quatre générations au moins nous séparent de la fin du xix<sup>e</sup> siècle, et le xx<sup>e</sup> a apporté de profonds changements de mentalité, aussi bien dans les communautés africaines que dans celles des Européens. Mais, malgré tout, cela vaudrait la peine de faire l'effort de collecter les souvenirs sur les formes d'esclavage en déclin de la période des conquêtes coloniales, en particulier à la frontière des territoires administrés par les autorités françaises et des territoires sous contrôle des souverains africains. Il se peut qu'il y ait eu, temporairement, des phénomènes inattendus, comme l'existence du domaine d'esclaves du commandant Quiquandon.

Rappelons encore pour terminer, que la conception politique représentée par Grodet, tardivement articulée et introduite dans une âpre lutte contre les partisans des conquêtes, s'avéra n'être qu'un épisode. Le gouverneur Grodet a été rappelé fin avril 1895 (Kanya-Forstner 1969 ; Chailley 1968 ; Person 1975 ; Klein 1998 : 113). Après les changements administratifs, le général Trentinian fut nommé au poste de sous-gouverneur du Soudan français, assura ses fonctions jusqu'en 1899 (Delafosse 1931 : 236-237 ; Chailley 1968 : 337-338 ; Kanya-Forstner 1969 : 235, 257-260), et termina la conquête de cette partie de l'Afrique.

*Centre de l'Académie polonaise des Sciences, Paris.  
Institut d'histoire, Université de Varsovie.*

---

22. A. MAGASA (1978) rapporte des récits des participants aux travaux forcés, régis par l'administration coloniale. Voir aussi B. BERNARDI *et al.* (1978). Il faut noter que ce qui nous intéresse ici c'est le récit oral, considéré comme la forme moins durable de l'enregistrement de la connaissance du passé que la tradition orale, institutionnalisée et plus durable.

## BIBLIOGRAPHIE

BERNARDI, B., PONI, C. & TRIULZI, A., eds

1978 *Fonti orali. Antropologia e storia*, Milano, F. Angeli.

BONNIER, G.

1926 *L'occupation de Tombouctou*, Paris, Éditions du Monde moderne.

BOUCHE, D.

1968 *Les villages de liberté en Afrique noire française, 1887-1910*, Paris, Mouton.

BROC, N.

1988 *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du CTHS.

CHAILLEY, M.

1968 *Histoire de l'Afrique occidentale française, 1638-1959*, Paris, Berger-Levrault.

DELAFOSSÉ, M.

1931 « Afrique occidentale française », in G. HANOTAUX & A. MARTINEAU, eds, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*, t. IV, Paris, Plon-Nourrit : 236-237.

GALLIENI, J.

1891 *Deux campagnes au Soudan français : 1886, 1888*, Paris, Hachette.

GATELET, A.-L.-C.

1901 *Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899)*, Paris, Berger-Levrault.

KANYA-FORSTNER, A. S.

1969 *The Conquest of the Western Sudan. A Study in French Military Imperialism*, Cambridge, Cambridge University Press.

KLEIN, M. A.

1993 « Slavery and Emancipation in French West Africa », in M. A. KLEIN, ed., *Breaking the Chains. Slavery, Bondage and Emancipation in Modern Africa and Asia*, Madison, University of Wisconsin Press.

1998 *Slavery and Colonial Rule in French West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.

MAGASA, A.

1978 *Papa, commandant, a jeté un grand filet devant nous. Les exploités des rives du Niger, 1902-1962*, Paris, Maspero.

MANGIN, C.-M.-E.

1930 *Lettres du Soudan*, Paris, Éditions des Portiques.

MÉNIAUD, J.

1931 *Les pionniers du Soudan. Avant, avec et après Archinard, 1879-1894*, Paris, 2 vols, Société des Publications modernes.

OLORUNTIMEHIN, O.

1972 *The Segu Tukolor Empire*, London, Longman.

PERSON, Y.

1975 *Samori. Une révolution dyula*, t. III, Dakar, IFAN.

SAINT MARTIN, Y.

1970 *L'Empire toucouleur 1848-1897*, Paris, Livre africain.

SURET-CANALE, J.

1968 *Afrique noire. Géographie. Civilisations. Histoire*, Paris, Éditions sociales.

TYMOWSKI, M.

1979 *Dzieje Timbaktu*, Wrocław, Ossolineum.

1980 « The Rulers of Kenedugu (Tieba and Babema) in the Face of French Colonial Expansion », in T. BUTTNER, ed., *Leadership and National Liberation Movement in Africa*, special issue, *Asia, Africa Latin America*, 7 : 37-46.

1987 *L'armée et la formation des États en Afrique occidentale au XIX<sup>e</sup> siècle, essai de comparaison. L'État de Samori et le Kenedougou*, Warszawa, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego.

VIGNÉ D'OCTON, P.

1984 [1900] *La gloire du sabre*, Paris, Quintette.

## RÉSUMÉ

Le 10 janvier 1895, Albert Grodet, gouverneur général du Soudan français, adressa au ministère des Colonies une dépêche accusant le commandant Quiquandon, dirigeant de la région Nord-Est (Ségou), d'exploiter illégalement un domaine sur lequel travaillent 140 esclaves. A partir de ce cas particulier, l'auteur analyse les conflits qui existaient à l'époque entre l'administration civile et un groupe d'officiers soudanais. Il se demande si la possession d'esclaves par des officiers, prenant une part active dans l'expansion coloniale française en Afrique de l'Ouest, était une situation exceptionnelle et passagère dans les régions limitrophes entre la zone administrée par la France et les zones demeurant encore sous le contrôle des souverains africains, ou si, au contraire, c'était une situation fréquente et banale.

L'auteur incline vers la première de ces hypothèses, constatant toutefois qu'étant donné la variété des formes d'esclavage, ce problème exige encore des recherches supplémentaires.

## ABSTRACT

*Commander Quiquandon's Slaves.* — On 10 January 1895, Albert Grodet, governor of the French Sudan, sent the Ministry of the Colonies a message accusing Commander Quiquandon, in charge of the Northeast Region (Ségou), of illegally using 140 slaves to work a plantation. This case is used to analyze the conflicts at the time between the civilian administration and a group of military officers. Was slave-owning by officers, who played an active part in France's colonial expansion in western Africa, an exceptional, temporary situation in areas lying between the zone administered by France and the zones still under the control of African sovereigns? Or, on the contrary, was it common and frequent? This article tends toward the first hypothesis but notes that, given the various forms of slavery, this problem calls for further research.

Mots-clés/Keywords : Afrique occidentale, Mali, administration civile, conflits, esclavage, expansion coloniale, officiers militaires/*West Africa, Mali, civilian administration, colonial expansion, conflicts, military officers, slavery.*